



Le 20 janvier 2009

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre  
Mascouche/Terrebonne et Repentigny par l'Agence métropolitaine de  
transport / Question de la commission concernant le prix par tonne  
de CO<sub>2</sub>**

Madame,

Lors de l'audience publique sur le projet de Train de l'Est, le président, M. Qussaï Samak, a posé une question à savoir, comme exercice indicatif, la valeur monétaire que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accorde à une tonne évitée de CO<sub>2</sub>.

Il importe de signaler que le MDDEP n'établit pas de prix accordé à une tonne évitée de CO<sub>2</sub>, ce prix étant plutôt établi par le marché libre. Il existe au MDDEP un programme d'achat de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant du captage et de l'élimination ou de la valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement au Québec (Programme biogaz). En vertu de ce programme, les initiateurs de projets retenus dans un appel d'offres recevront, selon le projet, entre 14,43 \$ et 25,50 \$ par tonne de CO<sub>2</sub> équivalent évitée (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/biogaz/index.htm>). Cependant, ces prix sont établis en fonction d'un programme particulier et selon les soumissions des initiateurs et ne peuvent donc être indicatifs de la valeur monétaire accordée à une tonne de CO<sub>2</sub> évitée.

Il existe un marché réglementé en Amérique du Nord, le Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI), mais ce marché ne vise que le secteur de l'électricité.



De plus, il est à noter que deux autres marchés réglementés sont en élaboration, soit le Mid-Western Accord et la Western Climate Initiative dont est membre le Québec.

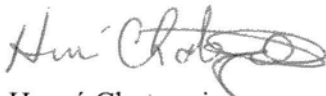
Le plafonnement des émissions débutera en 2012 pour les secteurs de l'électricité et de l'industrie. Dès 2015 s'ajouteront les secteurs résidentiel, commercial, petite industrie et des transports.

Contrairement à l'Europe, et il est donc difficile de savoir ce que sera le prix du carbone. Il est aussi difficile de ne se fier qu'aux marchés volontaires (Marché Climatique de Chicago et Marché climatique de Montréal) où le nombre de transactions est plutôt limitée.

Soulignons cependant que le gouvernement a récemment signé la déclaration politique de l'International Carbon Action Partnership (ICAP), confirmant ainsi l'adhésion du Québec à cet organisme formé de gouvernements de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie désireux de favoriser l'essor mondial du marché du carbone comme instrument de lutte contre les changements climatiques. Rappelons que l'ICAP vise à faciliter les échanges sur les divers marchés de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de carbone présentement en opération ou en développement dans le monde. De tels marchés existent présentement en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, au sein de l'Union européenne et en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Québec est devenu membre, en avril 2008, de la Western Climate Initiative, un regroupement d'États américains et de provinces canadiennes dont un des objectifs est de mettre en place un programme de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. Enfin, le Québec est également membre du Climate Registry depuis novembre 2007, un organisme nord-américain dont le mandat principal est de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la déclaration des émissions de GES, notamment par les entreprises.

En espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hervé Chatagnier  
Chargé de projet